



AVIS PUBLIC **Demande de** **dérogation mineure**

AVIS PUBLIC

Par la présente, il est donné que lors de la séance qui se tiendra le 2 septembre 2025, à 19h00 au bureau municipal situé au 168, Route 112, Westbury, le conseil municipal de la Municipalité de Westbury prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure – Construction d’un abri d’auto - Lot 5 020 436 – 198, chemin Dearden

Cette demande a été déposée le 3 avril 2025 par monsieur Yannick Gosselin, à la suite d’un avis d’infraction constatant la construction d’un abri d’auto non-conforme à la demande de permis, ainsi qu’au règlement d’urbanisme, sur le lot 5 020 436 du Cadastre du Québec, situé au 198, chemin Dearden, à Westbury.

L’objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- La construction d’un abri d’auto relié au garage, alors qu’en vertu du règlement de zonage no 6-2000, article 2.5, les abris d’auto doivent faire partie du bâtiment principal.
- La superficie d’un garage de 134,9 mètres carrés, alors que le règlement de zonage no 6-2000, article 6.4, autorise 92,9 m².

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance du conseil municipal.

Donné à Westbury le 13 août 2025

Annik Desrosiers
Directrice générale et secrétaire-trésorière